

## Concertation 5ème PNGMDR

### Environnement Développement Alternatif (EDA) : qui sommes nous ?

Association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir un développement qui mette en œuvre le droit de chaque être humain à vivre dignement dans un environnement sain, et à participer démocratiquement à la vie publique.

Nos actions : veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui ne génèrent pas de nuisances irréversibles pour les générations futures. Les choix en matière d'approvisionnement en énergie et leurs conséquences à long terme sont au cœur de nos réflexions.

### Nous avons rédigé plusieurs cahiers d'acteur

2013 - « Entre déni et pari : *le choix inavoué de l'oubli après la fermeture du site* »

2019 - « Notre choix éthique, la sûreté active : *conservation de la mémoire en continu et surveillance illimitée* »

### En participant à la première concertation d'un PNGMDR, nous confirmons des propos déjà exprimés

Nos doutes persistent en effet quant à **la prise en compte des avis** que nous formulerons, car ceux déjà exprimés lors des débats précédents ne semblent pas avoir influencé les solutions proposées dans ce nouveau plan. Nos principales options globales telles qu'exprimées dans notre cahier d'acteur n° 23 lors du débat public de 2019 restent les suivantes :

- **la sortie progressive de la production d'électricité nucléaire** implique d'arrêter progressivement les centrales existantes et de ne pas en construire de nouvelles. Ce n'est pas l'objectif de la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie qui prévoit simplement une réduction à 50% du recours à la production d'électricité par l'énergie nucléaire au lieu de 75% actuellement.
- **le maintien de** tous les domaines des industries électro nucléaires dans **un service public** sans sous traitance ni délégation
- **l'organisation** du recueil et de la préservation de la **mémoire historique** et en continu en faisant appel aux travailleurs et à leurs syndicats et de manière générale tous les acteurs impliqués.

### Les déchets sont là. Il n'est plus question de surseoir à leur gestion. 10 points d'alerte dans le cadre de cette concertation

1 - **La tentation de céder** aux pressions des producteurs déchets TFA pour **supprimer les seuils de libération** leur permettant ainsi de vendre les bétons et métaux très faiblement radioactifs au lieu de les stocker. En effet, une fois libérés il sera impossible d'en envisager le suivi. C'est ce qui

est arrivé lors de la dispersion des stériles issus de l'exploitation des sites d'extraction d'uranium en France, retrouvés sous des cours d'écoles ou des parkings et émettant toujours de la radioactivité.

**2 – Les combustibles usés** font partie de l'inventaire de réserve de Cigéo. Ils sont classés pour le moment **matières nucléaires** et non déchets, une décision liée aux résultats de recherches complémentaires en lien avec l'évolution de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et l'éventualité de les recycler pour de nouveaux usages.

En ce qui concerne le stockage des combustibles irradiés nous privilégions l'entreposage à sec après refroidissement plutôt qu'une piscine centralisée

**3 –** Compte tenu des incidents majeurs survenus dans d'autres centres d'enfouissement de par le monde : incendie à WiPP aux États unis – inondations dans le centre d'Asse en Allemagne (ancienne mine de sel, avec corrosion constatée des fûts entreposés et risques avérés de fuites radioactives vers les nappes phréatiques d'eau potable **nous demandons que des alternatives à l'enfouissement profond CIGEO soient à nouveau étudiées.**

**4 -** La démonstration de la qualité du site en tant que barrière géologique et les options de conception du stockage établies, il a été décidé pour stocker les déchets à vie longue de les enfouir à 500 mètres de profondeur. **L'ANDRA en charge de la réalisation du projet CIGEO a rédigé un PDE** – plan directeur d'exploitation – renouvelable tous les cinq ans – L'obligation de contrôle citoyen et parlementaire à chaque étape du projet est-elle validée ?

**5 - La récupérabilité,** c'est à dire la possibilité d'aller rechercher un colis défectueux dans une alvéole du stockage profond **est illusoire.** Il est évident que plus le remplissage se déroulera, moins cette opération pourra être envisagée.

**Suite au débat public de 2013** sur le projet de « centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs » en Meuse/Haute Marne (CIGEO), **une phase pilote d'entreposage PhiPil a été décidée à proximité du laboratoire de Bure,** un moyen supplémentaire pour tester et faire évoluer les modalités de suivi. Son objectif : évaluer les options techniques en matière de conception et conditionnement des colis.

**La construction de cet entreposage pilote n'a pas commencé et une concertation est en cours actuellement** pour préciser la durée nécessaire pour tester les divers colis 25 ans ? 50 ans ? et envisager les modalités de récupérabilité de colis potentiellement défectueux déjà entreposés dans CIGEO.

Les procédures DAC - Demande d'autorisation de création du centre d'enfouissement profond se poursuivent en effet, indépendamment d'une étape qui avait été obtenue à titre de précaution à minima. Le calendrier des travaux à venir n'est pas modifié non plus. **Il y a manifestement nécessité d'éclaircir ce problème d'ajustement des étapes à franchir avant le dépôt de la Demande d'autorisation de création de CIGEO.**

**6 –** Quant à la loi sur la réversibilité il semblerait qu'il s'agisse plutôt maintenant **de réversibilité de décision !**

**7 – Le découpage de l'ensemble du dossier soumis à concertation** en chapitres distincts rend difficile d'en saisir la cohérence globale.

A cela s'ajoutent **des difficultés de compréhension** liées aux différentes références de mesures utilisées :

- ✓ les quantités de déchets sont exprimées en «volume équivalent conditionné».
- ✓ les quantités de matières sont exprimées en « tonne de métal lourd »
- ✓ les quantités de combustibles à gérer en « nombre d'assemblages »

**8 – L'obligation d'instaurer un contrôle démocratique de long terme**, tout au long du processus de gestion des déchets car beaucoup de questions se posent. L'ANDRA sera t'elle responsable après la fermeture du site CIGEO pour assurer les suivis à très long terme et garder la mémoire de ces lieux ? La nécessité s'impose donc de prévoir un fonds national pour prendre en charge non seulement les recherches pour améliorer la gestion globale de tous les déchets mais aussi pour l'assurer aussi longtemps que nécessaire.

**9** – La perspective de produire de nouveaux déchets dans de nouvelles installations (nouveaux EPR par exemple) doit impérativement être débattue et décidée de manière démocratique suivant les principes de la Charte de l'Environnement en suivant les principes du DEBATS PUBLICS.

**10 – nous sommes totalement opposés à une** éventuelle délégation à des opérateurs privés de la gestion des déchets nucléaires

### **Les déchets sont là..**

- ✓ Leur quantité augmentera encore jusqu'à la **la fin du démantèlement des réacteurs qui auront été progressivement fermés.**
- ✓ Nous en sommes éthiquement responsables tout au long de leur durée de vie
- ✓ Une sortie complète du recours à l'énergie nucléaire s'impose.

Lille, le 23 février 2021